

Salaires 2010

Augmentations complémentaires, bas salaires et emplois ...au cœur du projet d'accord

A la demande de l'intersyndicale CFDT – CFE/CGC – FO, une dernière réunion de négociation salariale s'est tenue fin mars avec l'ensemble des organisations syndicales.

Les précédentes propositions de la direction étaient insuffisantes. Cette négociation a donc permis de nouvelles avancées notamment sur les mesures générales, les bas salaires et l'emploi.

Les principaux points sont les suivants :

➤ **Ouvriers/Employés/Maîtrise technique**

- Tous les salariés bénéficieraient de **1,4% d'augmentation générale** garantie au 1^{er} janvier 2010 [comprenant les 0,38% déjà versés sur la paie de janvier]. Cette mesure complémentaire concerne 4000 salariés.
- Une enveloppe de 0,37% pour les augmentations individuelles a déjà été versée sur la paie de janvier, et vient en complément des 1,4% d'augmentations générales.

La part des mesures collectives représenterait donc **80% de l'enveloppe totale 2010**, et resterait ainsi largement majoritaire.

➤ **Maîtrise d'Encadrement**

- L'enveloppe des augmentations individuelles serait complétée pour passer au total à **1,4% avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010**.
- Les mesures liées aux primes exceptionnelles, déjà versées en janvier 2010, viennent en supplément de cette enveloppe.

➤ **Mesures bas salaires**

- Les salaires de base annuels garantis [SBAG], qui sont à ce jour la référence minimum pour les embauches, seraient **réévalués de la classe A à la classe G**.
- **Le salaire d'embauche de la classe « I » des cadres serait également augmenté.**

Ces mesures viendraient en contrepartie de la mise en place d'un plancher commun minimum lors des changements de classe. Les écarts actuels entre classes ont plutôt tendance à freiner les évolutions professionnelles et à pénaliser l'emploi.

➤ **Emplois**

Pour la première fois, l'entreprise s'engage dans un accord « **...à créer des emplois dans chaque filiale afin d'équilibrer les départs et pour répondre également aux besoins en personnel générés par de nouvelles organisations** ».

Un premier pas est engagé vers l'arrêt de la baisse des effectifs réclamé par tous !

La direction demande un accord majoritaire pour appliquer l'intégralité de ces mesures. Lors de la réunion du CCE, programmée le 15 avril 2010, chaque syndicat devra se positionner.